



**PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 25/11/2021

### RENFORCEMENT DU DISPOSITIF HIVERNAL D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Pendant la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars, l'État renforce son dispositif de protection des personnes vulnérables.

Tout au long de l'année et particulièrement à l'approche de l'hiver, les services de l'État travaillent ainsi en lien étroit avec les acteurs de terrain pour trouver des solutions d'hébergement et de logement adaptées aux besoins des personnes vulnérables.

Afin de dresser le bilan de l'année écoulé, de présenter et de coordonner les mesures prévues dans le cadre du plan hivernal 2021-2022, Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, a présidé le mardi 23 novembre un comité de pilotage réunissant les services de l'État (Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations -DDETSPP) et Agence régionale de santé (ARS)), le conseil départemental, le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), ainsi que les opérateurs d'hébergement d'urgence et les partenaires associatifs oeuvrant pour l'aide alimentaire.

### **Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : [pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr)

Direction du cabinet



## Une période hivernale 2021-2022 rythmée par un renforcement du parc d'hébergement d'urgence

Pour la période hivernale 2021-2022, l'ensemble des moyens mis à disposition par l'Etat vont permettre aux opérateurs d'aborder l'hiver avec des moyens renforcés.

Cette montée en puissance met notamment fin à une gestion dite "au thermomètre", avec **une capacité totale d'hébergement d'urgence de 101 places** est mis en place dans le Territoire de Belfort afin de faire face aux vagues de froid.

### **La stratégie de la transformation de l'offre s'articule autour de deux piliers:**

- 1er palier: une réduction progressive des places dites "exceptionnelles" ouverte pendant la crise covid

- 2nd palier: une transformation de places d'hébergement d'urgence par un renforcement des mesures d'accompagnement vers ou dans le logement (mesures d'intermédiation locative renforcées "IML+" (InterMédiation Locative), ciblées en priorité sur les personnes isolées ou les couples, ou sur des personnes présentant un besoin d'accompagnement élevé).

## Evolution du parc d'hébergement d'urgence dans le Territoire de Belfort à l'horizon 2023

Territoire de Belfort	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023	Pour mémoire : état du parc avant mars 2020
Places pérennes	40	40	40	36
Places exceptionnelles Hiver	48	41	38	20
Places HU FVV	4	4	4	0
Total	92	85	82	56
Mesures « IML+ »	5	10	10	0

En outre, des crédits supplémentaires ont été alloués pour renforcer les Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), les accueils de jour et plus globalement la veille sociale. **Les horaires de l'accueil de jour seront élargis** afin de permettre le bon respect des mesures sanitaires par le public accueilli.

Enfin, le dispositif de veille sociale sera renforcé avec une priorité donnée à l'identification et la prise en charge des publics particulièrement vulnérables grâce à

- l'octroi d'un financement supplémentaire pour les équipes mobiles dans l'objectif de parvenir à systématiser "l'aller-vers" des personnes notamment non connue du 115
- la mise à disposition de 2 chambres d'hôtels spécifiques maraudes
- la possibilité d'ouvrir l'accueil de jour pendant la nuit en cas de grand froid

### Organisation des maraudes du 16 novembre 2021 au 31 mars 2022

		ADPC		
Niveau 1 (jaune)  Niveau 2 (orange)  Niveau 3 (rouge)	Veille hivernale Dimanches et lundis soirs 20h-23h	CR ADPC Vendredis et samedis soirs 20h-23h	FADS Du mardi au samedi soir 20h-23h	✓ Renforcement de la maraude professionnelle le cas échéant ✓ Cet hiver les équipes maraudes interviendront chaque soir à tour de rôle et non plus simultanément  <b>Réunions entre maraudes bénévoles, professionnelles, SIAO et DDCSPP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réunion de lancement</li> <li>▪ bilan à mi-parcours</li> </ul>
	Grand froid Dimanches et lundis soirs 20h-23h	ADPC Vendredis et samedis soirs 20h-23h	FADS Du mardi au samedi soir 20h-23h	
	Grand froid Froid extrême Idem + renfort ponctuel	ADPC Idem + renfort ponctuel	FADS Idem + renfort ETP	

- **Niveau 1 (jaune):** Température ressentie (TR) minimale comprise entre -5 et -10 °C et TR maximale négative ou nulle
- **Niveau 2 (orange):** TR minimale comprise entre -10 et -18 °C et TR maximale négative ou nulle
- **Niveau 3 (rouge):** TR minimale inférieure ou égale à -18 °C et TR maximale négative ou nulle

#### Qu'appelle t-on le « plan hiver »?

Le plan hiver, ou dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid, recense les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux des vagues de froid, compte tenu d'une part des caractéristiques de la vague de froid et d'autre part des populations vulnérables, en particulier les populations précaires, isolées ou sans domicile (enfants, personnes âgées, personnes présentant des pathologies chroniques (cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes), personnes ne pouvant pas se protéger du froid, personnes travaillant en extérieur).

## **DISPOSITIF HIVERNAL D'HÉBERGEMENT D'URGENCE** **L'État renforce son dispositif de protection des personnes vulnérables**

**Les services de l'État, le conseil  
départemental, ainsi que les acteurs de  
terrain, se réunissent en préfecture pour :**

- **dresser le bilan de l'année écoulé**
- **présenter, renforcer et coordonner  
les mesures prévues dans le cadre  
du plan hivernal 2021-2022**



**Aller vers les personnes les  
plus en difficulté en donnant  
plus de moyens aux maraudes**



**Mettre à l'abri les personnes  
particulièrement vulnérables :  
femmes victimes de violence, familles...**



**Accueillir dans la dignité  
les personnes la journée**